

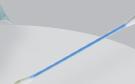
LES ORDURES MENAGERES



Papiers et cartons gras et souillés,
papiers spéciaux (calque, carbone,
papier cadeau ou sulfurisé)



Vaisselle, faïence,
porcelaine (en petite
quantité sinon je les porte
à la déchèterie)



Couches-culottes et articles
d'hygiène souillés

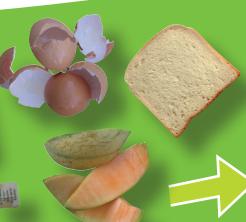


ampoules à filaments
(uniquement)



**« Je jette mes déchets
dans mon bac à ordures
ménagères, bien fermés
dans des sacs poubelle »**

Mes déchets alimentaires doivent être déposés dans le composteur, sinon dans le bac vert. Les déchets verts doivent également être placés dans le composteur, ou apportés en déchèterie.



MEMO DU TRI A DOMICILE

A CONSERVER



Papiers, journaux, magazines,
cartons, briques alimentaires...



Bouteilles et flacons
en plastique...



Boîtes
et emballages
métalliques...



Emballages
en plastique rigide
(pots, barquettes,
blisters...)



Le VERRE se dépose
dans les colonnes,
à proximité de votre
domicile



+ d'informations :
www.sba63.fr
04 73 647 444
conseilusager@sba63.fr

